

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes  
1 10 57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

**OBJET : Signature de la convention d'occupation temporaire proposée par le Conseil  
Régional PACA - locaux situés à Bruxelles.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux relations internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'objet du présent rapport est de présenter à la signature la convention d'occupation du domaine privé proposée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – locaux situés à Bruxelles (bureau de 10m<sup>2</sup>).

Depuis les Etats Généraux de Provence, la politique publique des relations extérieures de la Collectivité est envisagée comme un outil qui doit contribuer à la création de richesses sur le territoire des Bouches-du-Rhône, doit renforcer son attractivité et optimiser son rayonnement à l'étranger.

Par ces nouvelles orientations, le Conseil départemental a décidé de se positionner comme un acteur majeur de la dynamique européenne de son territoire.

Dès septembre 2015, ont été initiés de nouvelles actions répondant aux enjeux posés par la construction européenne, notamment en faveur de la citoyenneté et en vue de la captation de fonds européens :

- action renforçant le sentiment de citoyenneté européenne, notamment à l'attention des jeunes,
- actions contribuant à une plus grande information sur la construction européenne et une meilleure connaissance des pays membres,
- actions encourageant la mobilité des jeunes au sein de l'Union Européenne,
- défense et valorisation du patrimoine européen à travers des actions d'échange de bonnes pratiques et de partage de savoir-faire.

De telles actions sont conduites par la Direction des relations internationales et des affaires européennes du Département en coopération avec les Directions de la jeunesse et de l'éducation, et la société civile du territoire.

Dès septembre 2017, ont été initiés des dispositifs en faveur d'une captation plus efficiente de fonds européens et d'une veille quotidienne sur les politiques et réglementations européennes relatifs aux projets structurants de notre territoire :

A ce titre, dans un courrier adressé à Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 6 décembre 2016, Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur indiquait qu'il disposait d'une représentation permanente à Bruxelles et proposait de mettre à disposition du Département un bureau pour un agent du Département. Ce positionnement au sein de la représentation régionale à Bruxelles permettra au Conseil départemental de bénéficier d'une infrastructure et de locaux modernes et pré-équipés au cœur du quartier européen, de travailler en étroite collaboration avec la Région sur les sujets d'intérêt commun et donc d'assurer au mieux sa mission de suivi des politiques et des programmes de financement européens.

Dans ce contexte, le Conseil départemental a procédé au recrutement d'un agent spécialisé dans le suivi des politiques, règlementations et programmes de financement européen et qui a intégré le bureau de la représentation à Bruxelles le 19 février 2018.

La Région étant propriétaire de locaux sis 62 avenue du Trône à Bruxelles, une convention d'occupation temporaire du domaine privé est proposée au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une durée de trois ans, renouvelable dans les mêmes conditions et pour une durée égale, sur demande expresse du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation :

- l'autorisation de signature de la convention avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une durée de trois ans renouvelables,
- l'approbation du versement au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un loyer annuel de 2 500 € sur une période de trois ans, soit un total de 7 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL